

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): À mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

(La motion n° 11 est rejetée.)

Le président suppléant (M. Charest): Le prochain vote porte sur la motion n° 27 inscrite au nom de M. Robinson. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

(La motion n° 27 est rejetée.)

Le président suppléant (M. Charest): Nous passons maintenant aux motions n°s 13, 13A et 14. Ces motions seront débattues et mises aux voix séparément.

M. le président: A l'ordre, je vous prie. Peut-être qu'au lieu de mettre les motions en discussion, il serait logique de consacrer une minute de plus aux déclarations. Nous reviendrons à l'étude des motions à trois heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

L'OCCUPATION DES BUREAUX DE LA DIRECTION PAR DES CHEFS SYNDICAUX—LE REFUS DE PERMETTRE L'ACCÈS À CERTAINES PERSONNES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer ma déception non seulement à l'égard du gouvernement mais particulièrement à l'égard de la Société de développement du Cap-Breton et d'une situation très grave survenue dans le secteur industriel du Cap-Breton. Hier le président-directeur général, de cette société d'État a refusé l'accès à l'édifice de la société minière de Glace Bay au représentant du premier ministre de la Nouvelle-Écosse qui voulait s'entretenir avec sept chefs ouvriers qui occupent les bureaux de la direction. A mon avis, une initiative de ce genre est entièrement injustifiée, étant donné que nous vivons dans une société libre et démocratique au Canada.

Je crois savoir que le représentant avait tenté de s'entretenir avec les chefs ouvriers pour tenter de sortir d'une impasse grave. J'espère que le ministre chargé de cette société d'État s'empressera d'agir sur-le-champ dans l'intérêt bien compris

Article 21 du Règlement

non seulement des mineurs des houillères du Cap-Breton, mais aussi de la collectivité et qu'il prendra des mesures concrètes à leur égard.

* * *

● (1400)

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE

LE SYSTÈME DE DÉTECTION PAR SATELLITE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, qu'est-il advenu de la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), à savoir que la position de son gouvernement à l'égard de la recherche sur la guerre des étoiles était «fondée sur la nécessité de se conformer strictement aux dispositions du traité sur les MAB»?

Le Canada fournit des cibles pour Teal Ruby, un satellite infrarouge que les responsables américains de l'IDS espèrent voir détecter les missiles ennemis. L'article V du traité interdit l'essai d'éléments spatiaux des systèmes MAB. L'article VI interdit l'essai et la mise au point d'éléments capables d'arrêter des missiles balistiques stratégiques. L'interprétation convenue E indique que les nouvelles techniques doivent faire l'objet de discussions quant à leurs limitations.

Le gouvernement peut prétendre que ses cibles sont des avions, non des missiles. Toutefois, Teal Ruby devrait pouvoir détecter des gaz d'échappement, d'où qu'ils proviennent. Cela jette certes le doute sur la déclaration du premier ministre (M. Mulroney), à savoir que les priorités de son gouvernement «résident davantage dans la vérification de la technologie spatiale que dans des études de faisabilité des systèmes d'armements de l'espace».

* * *

LES ARTS

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'OPÉRA À TORONTO

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, qu'est-ce qui différencie le grand Toronto des autres villes qui prétendent à la grandeur? Je sais qu'il est difficile de croire qu'il manque quoi que ce soit à Toronto mais, si incroyable que cela puisse paraître, il n'y a pas à Toronto de salle pour accueillir les talents de renommée mondiale des compagnies du Ballet national et de l'Opéra canadien.

La construction d'une telle salle créera 1,554 emplois directs sur place, outre 5,400 emplois dans l'économie en général. Elle injectera aussi environ 98 millions de dollars dans l'économie en salaires et en achat de matériaux. L'incidence indirecte de son exploitation pourrait atteindre entre 117 et 139 millions de dollars par an. Une fois terminé, l'opéra emploiera en permanence 367 employés de production, artistes et administrateurs.